

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2019

Les actionnaires de la société ARGAN sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Judi 21 mars 2019 à 14 heures 30
à la Maison des Associations de Neuilly sur Seine - Salle A
2 bis rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions a été publié au BALO du 13 février 2019 (bulletin n°19).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 4 mars 2019 (bulletin n°27), ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés du 2 mars 2019.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les informations ou documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : www.argan.fr, rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115, L.225-116, R.225-83 et R.225-89 du code de commerce au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Argan précise que ces documents sont librement accessibles et consultables sur son site internet www.argan.fr dans la rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales, et notamment :

- le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et l'activité du Groupe au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018,
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018,
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018.

Calendrier financier 2019 (*Diffusion du communiqué de presse après bourse*)

- 1^{er} avril : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019
- 1^{er} juillet : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2019
- 10 juillet : Résultats semestriels 2019
- 1^{er} octobre : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2019

A propos d'Argan

ARGAN est l'unique foncière française de DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM cotée sur Euronext.

Elle assure elle-même le développement, l'entretien et la gestion locative de ses entrepôts. Ses 60 entrepôts situés en France représentent plus de 1,6 million de m² valorisés 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2018.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Share et IEIF SIIC France.

La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.



Francis Albertinelli - Directeur Administratif et Financier

Tél : 01 47 47 05 46

E-mail : contact@argan.fr

www.argan.fr

| Citigate Dewe Rogerson

Alexandre Dechaux – Relations presse

Tél : 01 53 32 84 79 / 07 62 72 71 15

E-mail : alexandre.dechaux@citigatedewerogerson.com